

Conditions Particulières de l'Offre Standard de Raccordement
N°RB25250019900001
du 12/05/2025 valable jusqu'au 12/08/2025
Référence de l'affaire : RAC-LRO-25-001990

Destinataire de l'offre :

HECTARE
MONSIEUR Fabien VAISSET
au nom et pour le compte du Demandeur

Nom du Demandeur :

HECTARE
MONSIEUR Fabien VAISSET

Adresse du destinataire de l'offre :
251 rue du Romarin 34830 CLAPIERS

Adresse des travaux de raccordement :
5 MAS CALCINE
66480 LES CLUSES

Référence client : HECTARE

SOMMAIRE

Préambule.....	1
Synthèse.....	2
1 — Caractéristiques de votre demande.....	3
2 — Description de la solution de Raccordement.....	4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement.....	5
4 — Contribution financière aux coûts de votre raccordement.....	5
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement.....	7
6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux.....	7
7 — Votre Interlocuteur.....	8
8 — Accord sur l'Offre de Raccordement.....	9
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte).....	10
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement.....	11
Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement.....	11
Annexe 4 - Formulaire de rétractation.....	13

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour le raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension (BT) d'une Installation de Consommation d'électricité.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Annexe3).

Les présentes Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la contribution au coût du raccordement à votre charge, les délais de réalisation prévisionnels



et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au Réseau Public de Distribution BT.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales - [Enedis-MOP-RAC_001E](#) - en vigueur de l'Offre de Raccordement d'une Installation de Consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution Basse Tension **et les accepter**. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr dans la rubrique « Documentation Technique de Référence ».

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **procédure** de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis, le **barème de facturation des raccordements** et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet www.enedis.fr à la date des présentes Conditions Particulières, **sont applicables à cette Offre de Raccordement**.

Synthèse

 Votre Demande	Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité Basse Tension de l'Installation pour une Puissance de Raccordement en soutirage de 12 kVA. L'emplacement du compteur (Point De Livraison) est prévu tel que demandé dans la fiche de collecte.
 Planning de réalisation des travaux	Demandeur Acceptation de l'offre de raccordement, dans un délai de 3 mois à compter de la date du 12/05/2025 Finalisation des travaux d'accueil dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de votre acceptation de l'offre Règlement du Solde de la facture Date de complétude de la demande de Raccordement le 05/05/2025 Acceptation 3 mois Travaux € Enedis Envoi de l'offre de raccordement le 12/05/2025 Délais de réalisation des Travaux de Raccordement : 18 semaines Mise à disposition du Raccordement au Demandeur prévue le
 Contribution au coût du raccordement	La contribution du Demandeur au <u>coût du raccordement</u> est de 18 235,00 € HT et de 10 941,00 € HT avec application de la <u>réfaction</u>. Soit 13 129,20 € TTC avec le taux de TVA en vigueur Le Demandeur verse à Enedis un <u>acompte</u> dont le montant TTC s'élève à 5 313,38 €. Paiement : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou CB. → le détail de la contribution est décrit à l'article 5
 Validité de l'Offre	Le Demandeur dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé suite à la réception par Enedis des trois éléments suivants : — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales, — le versement de l'acompte ci-dessus.

	A compter de la date d'acceptation de votre accord, si dans le délai maximum de douze (12) semaines, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et la présente offre sera caduque.
Mise en Service du raccordement	La mise en service de votre installation est conditionnée par : - la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris vos travaux), - le paiement de la totalité du du solde de la contribution au coût du raccordement, - le certificat de conformité visé par le CONSUEL, - la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie.

1 — Caractéristiques de votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	05/05/2025
Qualifiée complète le :	05/05/2025

a été traitée avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Rubrique ¹	Valeur
Puissance de raccordement demandée (kVA)	12
Puissance de raccordement de dimensionnement (kVA)	12
La demande concerne	Raccordement individuel conso. BT inf. avec extension
Mode d'alimentation	Monophasé
Type d'Installation à raccorder	HABITATION
Raccordement IRVE avec préfinancement	
Nature du Branchement	Installation individuelle
Recours à l'application de l'article L. 342-6 du code de l'énergie	NON
Raccordement simultané Soutirage et Injection	NON
Raccordement groupé	
Solution de raccordement retenue par le demandeur différente de l'ORR	NON
Raccordement réalisé dans le cadre d'une Autorisation d'Urbanisme	NON
Urbanisme : mécanisme dérogatoire antérieur au 10-09-2023 applicable	NON
Urbanisme : accès à l'installation depuis le domaine public	NON
Urbanisme : le raccordement de l'installation nécessite de traverser des parcelles privées de tiers pour lesquelles des autorisations de passages sont requises	OUI
Contraintes de travaux imposés pour la réalisation des travaux à prendre en compte	
Contraintes environnementales ou architecturale à prendre en compte	
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement	NON

¹ Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

2 — Description de la solution de Raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maîtrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement sur votre Terrain d'Assiette de l'Opération (TAO). Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée² ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement

Typologie	Caractéristique
Technique de raccordement	Souterrain
Type de branchement	Type 1 dans les locaux du Demandeur
Type de raccordement	Branchement et extension
Le raccordement au RPD comprend des travaux sous maîtrise d'ouvrage AODE	NON
Emplacement de l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP)	Dans les locaux du Demandeur
La solution de raccordement de votre Installation est soumise à la réalisation de travaux pour des demandes antérieures à la vôtre :	NON
Point de livraison	En aval de l'AGCP
Installation du Demandeur potentiellement perturbatrice	NON
Site alimenté par des points de livraisons multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures	NON

2.2. Ouvrages à créer pour le raccordement de l'Installation

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement en individuel	Création de Branchement (nombre)	1	1
Réseau BT	Création d'une canalisation de réseau BT (m)	134	134
Poste HTA/BT	Création de poste HTA/BT de distribution public	0	0
Réseau HTA	Création d'une canalisation de réseau HTA (m)	0	0

2.3. Ouvrages à adapter pour le raccordement de l'Installation

	Descriptif technique	Quantité à réaliser	Quantité à la charge du demandeur
Branchement en individuel	Adaptation de branchement individuel (nombre)	0	0

² Sélectionner l'option choisie

Réseau BT	Adaptation de canalisation BT existant (m)	0	0
Poste HTA/BT	Adaptation de poste existant (transformateur/tableau)	0	0
Réseau HTA	Adaptation de canalisation HTA existante (m)	0	0

2.4. Travaux nécessaires pour votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du propriétaire de l'Installation et leur bonne réalisation conditionne la mise à disposition par Enedis des ouvrages de raccordement, leur mise en service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels

Type de Travaux - Nature des travaux	A réaliser par le Demandeur
Accueil CCPI, coffret type 2 ...(Confection d'une niche, encastrement, saignées, ...)	OUI

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maîtrise d'ouvrage respectifs.

La répartition des travaux de cette construction conformément à votre demande est la suivante :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Branchement	Travaux d'accueil des Ouvrages électriques sur le TAO		[X]
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...)		[X]
	Mise en conformité des locaux techniques existants		[X]
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR		[X]
	Dépose des Ouvrages électrique du RPD existant (câble, compteur...)	[X]	
	Fourniture et pose du coupe-circuit	[X]	
	Fourniture et pose de la Dérivation Individuelle (DI)	[X]	
	Fourniture et pose du [distributeur et/ou du compteur]	[X]	
	Création d'une liaison réseau (LR) - Génie civil et matériel électrique	[X]	
	Modification du branchement existant	[X]	
Réseau BT	Raccordement au Réseau Public	[X]	
	Création de réseau BT	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	
Poste	Ouvrages de génie-civil	[X]	
	Travaux esthétiques hors ORR à la charge du Demandeur	[X]	
	Ouvrages électriques	[X]	
Réseau HTA	Création de réseau HTA	[X]	
	Remplacement d'un réseau existant	[X]	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du demandeur

Nota 2 : en fond Bleu les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis

Nota 3 : certains travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis peuvent être délégués dans le cadre de l'article L.342-6 du code de l'énergie

Nota 4 : Dans le cadre d'un raccordement en immeuble la définition du Demandeur recouvre également le Syndic de propriété (voir définition dans les CG) notamment pour les travaux dans les parties collectives de l'immeuble

4 — Contribution financière aux coûts de votre raccordement

Les principes de financement des ouvrages de raccordement de l'Installation sont précisés à l'Article 7 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. Montant de votre Contribution

Le montant de votre contribution a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR	Formules des coûts simplifiées

Taux de réfaction appliqué en soutirage	40 %
Prise en compte des travaux hors ORR valorisés sur devis	NON
TVA	20.0%
Type d'offre	Offre ferme*

*Cette offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

Le montant de la contribution à nous régler est de **13 129,20 € TTC**.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détail se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	MONTANT
<i>Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS¹</i>	18 235,00 €
<i>Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté</i>	18 235,00 €
<i>Application de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR²</i>	7 294,00 €
MT = Montant total HT réfacté :	10 941,00 €
Montant TVA	2 188,20 €
C = Montant total TTC : Coûts des travaux de raccordement à nous régler	13 129,20 €
A = Montant de l'acompte TTC :	5 313,38 €

¹ Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence objet du devis ORR.

² Le montant facturé pour l'établissement de la Proc est un acompte si la demande complète est transmise à Enedis dans le délai de validité de la PRAC.

4.2. Révision du montant de la contribution

Le montant de la contribution sera révisé suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans son espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente proposition.

Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par carte bancaire : <https://connect-racco.enedis.fr/>.
 - paiement par virement, en précisant impérativement dans le libellé le numéro du devis suivant : RB25250019900001.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
20041	00001	5757551N020	16

IBAN	FR55 2004 1000 0157 5755 1N02 016
BIC	PSSTFRPPPAR

- paiement par virement direct,
- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :
Enedis TPR LARO 106 Chemin Saint Gabriel 84046 AVIGNON Cedex 09

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement du solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part, les dépenses engagées par Enedis restent à votre charge et sont non réfactées. Enedis émettra une facture, avec prise en compte du ou des acomptes éventuellement déjà versés.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur est matérialisée par la réception simultanée par Enedis :

- d'un exemplaire original, daté et signé, des Conditions Particulières, sans modification ni réserve ;
- de l'acceptation des Conditions Générales ;
- et du règlement de l'acompte demandé (dont le montant figure à l'article 4.1).

Cette offre peut être signée informatiquement sur le Portail Enedis ou transmise signée par courrier.

La date d'acceptation de cette proposition est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des ouvrages Enedis qui incombent au Demandeur.

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais de Mise à disposition du Raccordement par Enedis	18 semaines
Délais d'exécution des travaux d'accueil Demandeur	12 semaines

Ces délais **s'expriment en semaines** et se comptent à partir de la date d'acceptation de la présente Offre de Raccordement par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais n'engagent Enedis que si les **travaux d'accueil qui incombent au Demandeur** sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est **Joris BRINGER** dont les coordonnées sont :

Téléphone : .

Courriel : joris.bringer@enedis.fr.

8 — Accord sur l'Offre de Raccordement

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur les termes de cette offre accompagné du règlement de l'acompte pour matérialiser votre accord sur la présente Offre de Raccordement.

Nom ou société¹¹ : HECTARE

Numéro de l'offre : RB25250019900001

Montant total de la PDR : 13 129,20 € TTC

À : Narbonne

Le : 12/05/2025

Nom Prénom : Juisset Fabien.

Qualité du Signataire : Resp. Opé.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Signature

Signature - Cachet,

HECTARE

ORGANISME DURABLE

8 avenue de la Coupé

11100 NARBONNE

04 68 33 01 02

SIREN 351 338 660

¹¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 3 : Détail de la contribution au coût du raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS							
Désignation	Quantité	PU (€)	Montant HT Non Réfacté (€)	Taux Réfaction (%)	Montant HT Réfacté (€)	Taux TVA (%)	Montant TTC réfacté (€)
Coûts fixes branchement	1	1 924,00	1 924,00	40	1 154,40	20.0	1 385,28
Coûts fixes BT	1	2 509,00	2 509,00	40	1 505,40	20.0	1 806,48
Coûts variables BT	134	103,00	13 802,00	40	8 281,20	20.0	9 937,44
Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS			18 235,00		10 941,00		13 129,20



Annexe 4 - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'ENEDIS, située

Enedis TPR LARO 106 Chemin Saint Gabriel 84046 AVIGNON Cedex 09

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Portant le N : **RB25250019900001**

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.